

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P: 3243

Tél.: (251-11) 5513 822

Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
494^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
24 MARS 2015

PSC/PR/BR.1 (CDXCIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 494^{ème} réunion tenue le 24 mars 2015, a suivi une communication du Président de l'Équipe de Médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la situation au Soudan du Sud et l'état du processus de paix dans ce pays. Le Conseil a également suivi les déclarations faites par le représentant du Soudan du Sud, ainsi que par celui de l'Éthiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'IGAD.

2. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut au Soudan du Sud, qui est caractérisée par des affrontements au cours des dernières semaines et une grave situation humanitaire. Le Conseil a fermement condamné tous les actes de violence au Soudan du Sud et les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

3. Le Conseil, notant avec une vive déception l'incapacité des parties sud-soudanaises à parvenir à un accord sur les questions en suspens avant la date limite du 5 mars 2015 fixée par l'IGAD, a, une fois de plus, lancé un appel aux parties pour qu'elles honorent leurs engagements en vertu de l'Accord de cessation des hostilités et démontrent la volonté politique et le sens des responsabilités qu'appelle la situation, pour mettre fin aux souffrances indicibles infligées à leur peuple.

4. Le Conseil, rappelant ses décisions antérieures sur la question des sanctions contre ceux qui sapent la recherche de la paix, violent le droit international humanitaire et entravent les efforts de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), a pris note de l'adoption, le 3 mars 2015, par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2206 (2015).

5. Le Conseil a réitéré son appréciation au Président en exercice de l'IGAD, le Premier ministre Hailemariam Desalegn de l'Éthiopie, et aux autres dirigeants de la région, pour leur engagement et leurs efforts inlassables dans la recherche d'une solution durable au conflit du Soudan du Sud, ainsi qu'à l'Équipe de médiation de l'IGAD. Le Conseil attend avec intérêt les prochaines étapes envisagées par l'IGAD pour la reprise des négociations. Le Conseil a exprimé sa gratitude aux Nations unies et aux autres partenaires internationaux concernés pour leur soutien continu aux efforts en cours. Le Conseil a réitéré son appui à la MINUSS et au Mécanisme de surveillance de l'IGAD, exigeant, encore une fois, que les Parties coopèrent pleinement avec eux.

6. Le Conseil s'est félicité du parachèvement par la Commission de ses consultations au sujet de la composition du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA créé conformément au communiqué PSC/PR/COMM(CDLXXIV) adopté lors de sa 474^{ème} réunion, tenue le 5 décembre 2014, afin de renforcer le soutien de l'Afrique à la médiation de l'IGAD. Le Conseil a exhorté le Comité *ad hoc*, composé des chefs d'État et de Gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigéria, du Rwanda et du Tchad, de se réunir dès que possible pour élaborer ses termes de référence et définir son plan de travail en appui à l'IGAD. Le Conseil a demandé à la Commission d'apporter toute l'assistance nécessaire au Comité *ad hoc* pour permettre à l'UA de jouer pleinement son rôle dans la recherche d'une solution durable au conflit du Soudan du Sud.